



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

Département de l'Hérault

Commune de BAILLARGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N° DLP2021-05 - Séance du 26/01/2021

ACTES

8. Domaines de compétences par thèmes

8.2 Aide sociale

Nombre des membres		
Membres en exercice	Présents	Qui a pris part aux votes
13	7	9

Vote	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

L'an 2021, le 26 janvier à 15h30, le conseil d'administration du CCAS de la commune de BAILLARGUES s'est réuni à la salle Cabernet, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse AMALVY, Vice-Présidente du CCAS, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par électronique aux membres du conseil d'administration le 21/01/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au CCAS le 21/01/2021.

Présents :

Marie-Thérèse AMALVY, André TURQUAY, Bertrand LEENHARDT, Madeleine SABASTIA, Bernard VIDAL, Michel BAUDOUR, Hubert FABRITIUS

Absents représentés :

Brigitte DEMURTAS représentée par Brigitte DEMURTAS

Josiane DEVESA représentée par Marie-Thérèse AMALVY

Absents excusés :

Jean-Luc MEISSONNIER, Alain SOULIER, Christiane GAUBERT, Marie-France TEXIER

Secrétaire de séance :

Emily NOCERA, Directrice du CCAS

N° DLP2021-05 – ADHESION AU DISPOSITIF MA COMMUNE, MA SANTE – MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ACTIOM

Madame Marie-Thérèse AMALVY rapporte au conseil d'administration que l'association ACTIOM « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions.

La commune, dans cette démarche d'action sociale, propose les services de l'association ACTIOM afin que les administrés puissent bénéficier de Ma Commune Ma Santé, une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de chacun par le biais d'une offre de contrats de groupe de qualité, sans carence et à des tarifs plus attractifs grâce à la mutualisation.

La mutuelle communale est la couverture santé qui vient compléter le régime de base de la sécurité sociale et optimiser les prises en charges, les remboursements, les forfaits... La mise en place du dispositif ma commune, ma santé a plusieurs fonctions :

- Une couverture santé efficace et accessible : proposition de différents niveaux de garanties et de tarifs préférentiels, quelque soit le choix de la grille de garanties
- Une protection sociale solidaire : mise en place par la municipalité d'une action concrète de proximité, en partenariat avec les acteurs sociaux de la commune

A vocation sociale, la mutuelle communale permet de s'impliquer dans la protection de la santé des habitants. Elle sert à la fois à :

- Améliorer la santé publique de manière active, avec une offre utile et adaptée aux besoins des concitoyens
- Favoriser l'accès aux soins, pour ceux qui ne possèdent pas de complémentaire et qui ne peuvent se faire soigner
- Augmenter le pouvoir d'achat des habitants, en réduisant de façon importante les mensualités de votre complémentaire santé

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter le partenariat avec l'association ACTIOM et d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place dudit partenariat.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil d'administration et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le partenariat avec l'association ACTIOM ;
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place dudit partenariat.

Pour extrait conforme,

Le 26/01/2021

La Vice-Présidente,

Marie-Thérèse AMALVY



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le



ID : 034-213400229-20210126-DLP2021_05-DE